

Saint Joseph, le 04 mars 2020

Madame Le Proviseur

Aux

Parents d'élèves



10 route de la Marine

97480 SAINT JOSEPH

Téléphone

02 62 37 39 60

Fax

02 62 37 24 54

Mél

ce.9741230u@ac-reunion.fr

Dossier suivi par :

Site internet :

<http://www.ac-reunion.fr/pedagogie/lyc.vincendo>

Objet : PARCOURSUP

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure Parcoursup j'attire votre attention sur les éléments suivants :

A partir du 07 mars, l'ensemble des notes et appréciations de la classe de 1^{ère} et de Terminale seront visibles dans l'onglet : « **Ma scolarité/ Bulletins scolaires** ».

Attention, du fait du décalage des vacances avec la Métropole, les conseils de classe du 2^{ème} trimestre de Terminale n'ont pas encore été tenus. Aussi, pour ce trimestre et uniquement ce trimestre il est possible que quelques rectifications soient apportées lors des conseils du 23, 24 et 26 mars.

Vous êtes invités pendant ces vacances, à vérifier pour l'année de 1^{ère} et de Terminale que le dossier scolaire est complet. En cas de notes manquantes, d'erreurs constatées, votre enfant devra dès la reprise des cours **le lundi 23 mars**, se manifester auprès de son professeur principal, nous procéderons alors aux rectifications nécessaires. J'insiste sur le fait que cette vérification doit porter sur chaque trimestre de la classe de 1^{ère} (3 en tout) et sur les deux trimestres de Terminale.

Par ailleurs, un document dit « Fiche avenir » renseigné par le lycée complètera son dossier et sera transmis via la plateforme aux responsables pédagogiques des formations d'enseignement supérieur pour lesquelles il a formulé des vœux.

Cette fiche Avenir comporte :

- Pour chaque discipline : la moyenne des deux premiers trimestres de terminale et le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe.
- L'appréciation des enseignants de chaque discipline.
- Les éléments d'appréciation de son professeur principal.
- L'appréciation et l'avis du chef d'établissement qui peuvent être différents selon les vœux formulés.

Cette fiche avenir sera accessible à partir du 19 mai 2020.

Deux étapes clés sont à respecter :

- **Le 12 mars minuit** : plus aucun vœu de formation ne pourra être saisi.
- **Le 02 avril** : chaque vœu devra être confirmé. En cas de non-confirmation le vœu sera perdu. Pour que votre enfant puisse confirmer son ou ses vœux, l'ensemble du dossier Parcoursup devra être complet. (Aucune note manquante, projet de formation motivé rédigé, dossier Bourses renseigné...)